

**Le service de prêt entre bibliothèques (PeB)** a pour vocation d'acheminer et de mettre à votre disposition des documents (ouvrages, photocopies d'articles, actes de congrès...) non disponibles dans les bibliothèques strasbourgeoises.

### **Pour qui ?**

Ce service s'adresse à tous les usagers de l'INSA Strasbourg : étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs de l'établissement souhaitant accéder à de la documentation universitaire non disponible dans les bibliothèques strasbourgeoises.

### **Comment obtenir les documents ?**

Par simple demande par mail à **bibliotheque@insa-strasbourg**, ou directement sur place en communiquant les références suivantes :

**Titre(s)** : du livre, de la thèse ou de la revue

- Titre de l'article si revue
- Volume et/ou fascicule de la revue
- Auteur(s)
- Année de publication

Le nombre de documents demandés simultanément est limité à 3.

Le délai de traitement varie de 3 à 15 jours, parfois plus. Il dépend de la facilité à localiser les documents et des pratiques de la bibliothèque prêteuse.

Le mode de consultation (prêt à domicile ou consultation sur place) et la durée du prêt sont définis par la bibliothèque prêteuse.

Les documents seront renvoyés dans les délais demandés par l'établissement prêteur, même s'ils n'ont pas été consultés.

Vous serez prévenu par mail de la réception des documents à la bibliothèque.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute demande équivaut à un engagement de votre part quant au respect des modalités de consultation, de la durée de prêt et de l'état du document